



Obtention d'une carte de séjour de 10 ans

Par **mercipourvotraide**, le 10/11/2024 à 13:46

Bonjour,

Je suis arrivé en France mineur en octobre 2016 dans le cadre du regroupement familial. Depuis, j'ai eu uniquement des titres de séjour temporaires. J'ai aujourd'hui 19 ans et, à ma majorité, on m'a délivré un titre de séjour d'un an, alors que mon père et ma sœur ont des cartes de séjour de 10 ans.

Je dois renouveler ce titre d'un an dans deux mois et j'aimerais obtenir une carte de 10 ans pour éviter de renouveler chaque année. Quelles démarches spécifiques dois-je suivre ? Faut-il un type de RDV particulier ?

Merci pour votre aide.

Par **youris**, le 10/11/2024 à 14:23

bonjour,

si vous êtes entré en France dans le cadre du regroupement familial, vous pouvez demander une carte de résident de 10 ans, voir ce lien :

[carte de résident de 10 ans](#)

salutations